

RÉGLEMENT DE L'ASSOCIATION ADJM

- 1. L'association " pour le Droit et Justice pour le MAROC" est une association "loi" 1901 (à but non lucratif) régie par les lois Françaises.
- **2.** L'association ne traite uniquement que des problèmes de spoliations sur le territoire MAROCAIN.
- 3. L'association n'a actuellement aucune structure ou représentants officiels au MAROC.
- **4.** L'association n'impose jamais ses conseillers ou ses avocats à ses adhérents (libre choix absolu).

CONDITIONS ET PRÉALABLES

- L'adhésion à l'association et le règlement de la cotisation sont un préalable obligatoire à toute étude de dossier.
- La relation avec les avocats partenaires est contractuelle avec leurs client l'association n'a aucune prérogative ou autre droit de regard sur cette relation
- Les frais d'avocats sont à la charge de l'adhérent, ils sont calculés selon la norme en vigueur dans la profession, et conformes au degrés de complexité du/des dossier(s) soumis
- Les frais subsidiaires (déplacements, traductions, frais d'huissier, avances de frais de gestion, frais administratifs etc..) sont en sus et soumis à facturation



L'association se réserve le droit d'admission et/ou exclusion sans préavis de toute personne qui :

- Ne respecterait pas les conventions établies.
- Ne respecterait pas les institutions MAROCAINES, FRANÇAISES, les règles élémentaires de droit et de respect des usages
- Tiendrait des propos diffamatoires à son endroit, ou propos impliquant directement l'association ou ses dirigeants, ses partenaires, ses conseillers juridiques
- Communiquerait en son nom sans habilitation
- Se réclamerait membre de l'association sans s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Aurait tout type de comportement jugé inadéquat, par l'utilisation directe ou indirecte de ses moyens à des fins mercantiles, financières ou personnelles.

Rappels importants:

Les attributions de l'association sont :

- Le conseil.
- Le soutien.
- La communication et l'information
- L'association n'a pas vocation à intervenir dans le processus judiciaire et aucun pouvoir en la matière

N	^	m	•
ıv	v		

Prénom:

Atteste avoir pris connaissance et compris le règlement interne de l'ADJM et en accepter les conditions.

Signature de l'adhérent



cliquer pour imprimer

Tel: + 33 (0) 781 257 388